

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**

**DU BUREAU**

Bureau du **8 juin 2009**

Décision n° **B-2009-0922**

commune (s) : Saint Priest

objet : Acquisition d'un local dans un immeuble situé 4-8, rue Jean-Jacques Rousseau et appartenant à la Ville

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

**Rapporteur** : Monsieur Barral

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 2 juin 2009

Compte-rendu affiché le : 9 juin 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Rivalta, Julien-Laferrière, David G., Imbert A, Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : M. Charrier, Mme Vullien, MM. Passi, Brachet, Sécheresse (pouvoir à M. Crédoz), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Pédrini), Frih, M. Assi.

Absents non excusés : Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Kimelfeld, Mme Peytavin, M. Vesco.

**Bureau du 8 juin 2009****Décision n° B-2009-0922**

commune (s) : Saint Priest

objet : **Acquisition d'un local dans un immeuble situé 4-8, rue Jean-Jacques Rousseau et appartenant à la Ville**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 26 mai 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine a sollicité la ville de Saint Priest pour acquérir un local situé 4-8, rue Jean-Jacques Rousseau à Saint Priest, afin d'y accueillir des agents du service propreté.

Ce local, dissociable en terme de structure et de fonctionnement, a été intégré au programme de la salle polyvalente qui a été édifiée dans l'enceinte du groupe scolaire Jean Macé, sur une parcelle cadastrée sous le numéro 119 de la section CW.

D'une superficie de 54,20 mètres carrés de surface hors œuvre nette (SHON), il est composé d'une zone de vie pour les agents et d'une zone de stockage. Il comprend un accès direct au domaine public et distinct de celui de la salle polyvalente.

La Ville céderait ce local au prix de 133 686 €, admis par France domaine.

Les frais de géomètre, nécessaires à la division en volume, sont estimés à 6 578 € ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le dossier concernant l'acquisition d'un local dans un immeuble situé 4-8, rue Jean-Jacques Rousseau à Saint Priest et appartenant à la Ville.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 1690 le 12 janvier 2009 pour la somme de 1 350 000 €.

**4° - Le montant** à payer en 2009 sera imputé sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - compte 213 180 - fonction 813 - opération 1690, à hauteur de 133 686 € pour l'acquisition, de 2 600 € pour les frais estimés d'actes notariés et de 6 578 € pour les frais estimés de géomètre.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 9 juin 2009.**